

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête SAS Biogaz du Haut Pays à Thiembronne

Date : Mon, 4 Sep 2023 09:51:15 +0200 (CEST)

De : Jean-Marie DUVAL <duvalj-marie@orange.fr>

Répondre à : Jean-Marie DUVAL <duvalj-marie@orange.fr>

Pour : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr

Je me suis rendu à la Mairie de Thiembronne pour consulter le dossier relatif à l'extension du méthaniseur de la SAS Biogaz du Haut Pays à Thiembronne et à l'extension du plan d'épandage des effluents de cette installation.

J'ai pu constater dans le dossier au demeurant très explicite, que les effluents liquides produits par cette installation seraient épandus par tonnes avec système d'enfouissement direct pour limiter les nuisances olfactives.

J'ai pu constater que dans ma commune, alors que des épandages ont déjà lieu par la société pétitionnaire, ce n'était pas le cas ceux-ci étant assurés par aérodispersion et non par enfouissement, ce qui engendre des nuisances très sensibles aux résidents de la commune d'Escoeuilles.

Comme c'est le pétitionnaire qui dans son dossier de demande propose l'utilisation de tonnes avec enfouissement direct, cela contrevient à ses engagements.

Je tenais à vous en faire part pour que cet engagement soit repris sous forme de prescription dans votre arrêté d'autorisation.

Je sais qu'Escoeuilles se situe à 23 kilomètres du siège de l'exploitation, ce qui est loin pour des transports agricoles mais aucune solution alternative ne peut être admise en raison de la distance.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre en considération mon observation dans la décision que vous serez amené à prendre.

Jean-Marie DUVAL

35 route nationale 42

62850 ESCOEUILLES